



Association pour le développement des entreprises et des compétences (ADEC) - Avenant à la convention financière 2013

Rapport n° CP/2013/782

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention complémentaire à l'ADEC d'un montant de 31 635,93 € au titre de l'année 2013. Cette proposition d'augmentation s'inscrit dans le cadre du portage de l'exposition 'un appart automne'home'.

Forte de ses compétences techniques, de son expérience reconnue dans le domaine des TIC et de sa maîtrise du réseau des partenaires, l'ADEC est apparue, dès le départ, comme un partenaire privilégié du Conseil Général dans la mise en œuvre et le pilotage de la démarche « Innovation pour l'Autonomie ».

Elle apporte notamment son expertise technique et méthodologique dans la gestion des projets structurants.

Dans cette suite logique, l'exposition « un appart automne'home » présentée à l'Hôtel du Département du 14 octobre au 11 novembre 2013 a été assurée par l'ADEC.

Le montant des dépenses engagées par l'ADEC pour cette opération s'élève à 31 635,93 €. Il est donc proposé l'attribution d'une subvention complémentaire à l'ADEC correspondant à ce montant.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35277	65-6574-90	508 000,00 €	32 000,00 €	31 635,93 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Association pour le Développement des Entreprises et des Compétences (ADEC), une subvention complémentaire d'un montant de 31 635,93 € au titre de l'année 2013 pour le portage de l'exposition « un appart automne'home » du 14 octobre au 11 novembre 2013.

Par ailleurs, elle approuve l'avenant à la convention financière 2013 à intervenir et autorise le Président du Conseil Général à le signer le moment venu.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL